



Pomy, le 15 mai 2023

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2023 – 01

sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Pomy du 5 mai 2014 (art. 87 à 95),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les comptes 2022 ont été approuvés par la municipalité lors de la séance du 15 mai 2023.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	3'726'481.09
Total des revenus	<u>CHF</u>	<u>3'733'835.10</u>
Excédent de revenus	<u>CHF</u>	<u>7'354.01</u>

Le résultat des comptes 2022 est équilibré, alors qu'un déficit était budgété. En effet, le budget soumis à votre approbation en décembre 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 392'149 alors que les comptes 2022 laissent apparaître un excédent de revenus de CHF 7'354.01, après écritures de bouclage.

La marge d'autofinancement quant à elle s'élève à CHF 602'108.73 et permet de couvrir les dépenses d'investissement nettes de CHF 583'242.33.

Résumé et présentation des comptes de l'année 2022

Compte de fonctionnement (classification administrative)	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	560'467	268'290	433'588	6'050	575'633	231'855
FINANCES	668'132	2'510'706	471'285	2'205'612	1'382'501	3'420'370
DOMAINES & BATIMENTS	554'734	491'608	541'063	479'479	566'190	494'097
TRAVAUX	433'619	224'012	495'415	175'200	521'121	173'140
INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES	537'730	0	554'800	0	463'282	0
POLICE	196'491	30'880	180'072	5'000	254'584	104'579
SECURITE SOCIALE	539'969	0	582'757	0	614'355	0
SERVICES INDUSTRIELS	235'339	208'339	156'110	151'600	207'613	131'580
Totaux	3'726'481	3'733'835	3'415'090	3'022'941	4'585'278	4'555'621
Excédents charges / revenus	7'354			392'149		29'657

Charges et revenus par nature

Comptes de fonctionnement (par nature)	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
30 Charges de personnel	405'433	443'221	405'498
31 Biens, services et marchandises	555'062	609'820	577'583
32 Intérêts passifs	38'741	25'010	26'033
33 Amortissements	418'873	402'145	1'238'396
35 Dédommagements à des collectivités publiques	1'862'506	1'880'194	1'947'582
36 Subventions accordées	38'879	12'900	113'893
38 Attributions aux financements spéciaux	211'766	41'800	70'000
39 Imputations internes	195'221	0	206'293
Charges	3'726'481	3'415'090	4'585'278
40 Impôts	1'989'383	1'714'500	2'210'068
41 Patentes, concessions	20'845	20'200	19'247
42 Revenus des biens	345'389	334'879	329'760
43 Contributions	598'884	487'450	472'300
44 Parts à recettes, contributions sans affectation	55'618	30'000	83'198
45 Dédommagements de collectivités publiques	496'249	435'912	441'511
46 Subventions acquises	10'706	0	3'281
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	21'540	0	789'963
49 Imputations internes	195'221	0	206'293
Revenus	3'733'835	3'022'941	4'555'621

Le résultat 2022 est la conséquence de meilleures recettes fiscales, des recettes liées aux taxes d'épuration (modification du pas de facturation en adéquation avec le changement des compteurs avec relevé à distance) et de la maîtrise globale des charges.

Recettes fiscales

Les recettes nettes des impôts réguliers sont supérieures aux prévisions mais inférieures de presque CHF 80'000 à celles perçues effectivement en 2021. La valeur de notre point d'impôt (VIPIC), qui se montait à CHF 27'876 pour 2021, est de CHF 26'763 en 2022. Divisé par le nombre d'habitants, nous constatons que cet indicateur s'amointrit. Cette année encore, les recettes des impôts conjoncturels (droit de mutation principalement) représentent un montant substantiel des rentrées fiscales totales. Nous restons donc très dépendants des rentrées fiscales conjoncturelles.

	2022	2021	2020	2019
Rendement impôts réguliers	1'900'208	1'979'208	1'937'966	1'959'763
Nombre d'habitants	868	838	803	780
Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0
Valeur du point d'impôt communal (VIPIC)	26'763	27'876	27'295	27'602
Valeur du point d'impôt communal par habitant (VPIC _h)	30.83	33.27	33.99	35.39
Impôts conjoncturels (DM, GI, successions et donations, frontaliers)	124'659	225'011	182'488	92'998

Réalisations

Différents travaux ont été réalisés par la municipalité dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintenance des ouvrages. Ceci démontre son engagement envers la préservation et la sécurité des infrastructures municipales. Voici un résumé des travaux effectués :

- 1) Entretien routier : La municipalité a procédé au pontage des fissures sur le chemin de l'Aurore, ce qui contribue à prévenir les dommages supplémentaires et assure une meilleure qualité de la route. De plus, la construction d'un nouvel aménagement et d'un trottoir sur la route d'Ursins favorise la sécurité des piétons et améliore la circulation dans la zone.
- 2) Maintenance des appartements : dans le cadre de sa politique d'entretien, la municipalité a remplacé une partie des appareils électroménagers dans certains appartements de notre patrimoine immobilier. Ce type de maintenance régulière permet de maintenir la qualité des équipements et d'assurer un niveau de confort pour les locataires.
- 3) Grande salle : la municipalité a pris des mesures pour améliorer la zone de laverie. L'installation d'un système de ventilation efficace avec extraction de l'air permettra d'améliorer et de rendre plus agréable son utilisation.
Un rideau occultant et phonique a été installé dans la salle du Levant. Ce type de rideau est conçu pour bloquer la lumière et réduire les nuisances sonores, ce qui peut améliorer le confort, l'acoustique et la fonctionnalité de l'espace. Il offre, également, une certaine intimité et crée une atmosphère plus agréable pour les utilisateurs.
- 4) Réaménagement du giratoire : Le réaménagement complet du giratoire de Pomy, avec l'utilisation de pierre minérales et de nouvelles plantations, vise à renforcer la sécurité et à faciliter l'entretien de cette zone. Les améliorations apportées contribuent également à l'esthétique de l'entrée du village.

- 5) Assainissement de la butte de tir : Les travaux d'assainissement de l'ancienne butte de tir de Pomy, situé sur la commune de Cuarny témoignent de la volonté de la municipalité de préserver la qualité des eaux souterraines en éliminant les substances nocives. Cela contribue à protéger l'environnement local et la santé publique.

En conclusion, ces différents travaux effectués par la municipalité démontrent l'importance de disposer d'un budget adéquat pour soutenir les activités d'entretien et de maintenance de nos ouvrages. Ils garantissent la durabilité des infrastructures et de la sécurité des citoyens tout en préservant la qualité de vie dans la commune.

Ecritures de boucllement

Dans le cadre du boucllement de l'exercice 2022, la Municipalité a procédé à différentes opérations destinées à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les budgets futurs ou à couvrir des risques à venir. Ces opérations sont comprises dans le résultat final.

En détail, les amortissements complémentaires comptabilisés :

Compte	Investissement	Montant
1410.44	Réfection Ch. Moulinet & liaison gaz Chevressy	27'000.00
1460.22	Réorganisation archives communales	12'725.83
		39'725.83

Bilan

En vue de l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) en 2024, un remaniement des réserves au passif du bilan devait être fait. En effet, avec le passage au MCH2, les réserves constituées pour préfinancer des dépenses d'investissement doivent être inscrites dans des comptes de préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés. En revanche, les autres réserves doivent être additionnées dans un compte de réserve de politique budgétaire (ou réserve générale), sauf si basées sur un règlement communal. Nous avons profité du boucllement des comptes 2022 pour enregistrer ces opérations. Ainsi, le « Fonds de réserve bâtiments administratifs » et le « Fonds de réserve pour investissements futurs » qui ne feront pas l'objet d'un règlement ont été virés dans un et seul et même compte de réserve de politique budgétaire.

Par ailleurs, en conformité avec la décision du service cantonal, nous avons prélevé CHF 21'540 du fonds de réserve protection civile correspondant à la construction de l'abri public et de ses 25 places protégées.

Investissements

Le détail des dépenses par préavis (investissements) se résume comme suit :

Objet	Préavis	Invest. 2022	Subventions et particip. tiers 2022	Dépenses invest. nettes 2022
Réhabilitation STEP	2018-05	57'018	0	57'018
Réfection chemin de Calamin & MD	2017-05	765		765
Etude giratoire ORIF	2013-05 + 2017-04	356		356
Giratoire ORIF et mobilité douce	part 2021-12	64'882		64'882
Mise aux normes distribution eau	2021-04	49'458	-4'595	44'863
Collecteur EU route de Cuarny	2020-03	9'377		9'377
Collecteur EC + EU chemin de Clon	part 2021-12	271'855		271'855
E.P. RC 422 Pomy, giratoire ORIF et MD	part 2021-12	113'023		113'023
Réorganisation archives communales	2020-08 + 2022-06	12'726		12'726
Etude révision PGA	2020-07	8'378		8'378
		587'837	-4'595	583'242

Endettement et service de la dette

Au niveau des emprunts à moyen et long termes, nous avons remboursé pour CHF 306'500 durant l'année 2022. Nous avons contracté un nouvel emprunt de CHF 200'000 auprès de PostFinance et renouvelé l'emprunt de CHF 500'000 auprès de PostFinance. La diminution nette pour 2022 est donc de CHF 106'500. Le taux d'intérêt moyen des emprunts portant intérêts est de 0.44% pour 2022. Le dépassement du poste 32 « Intérêts passifs » est dû à une sous-évaluation du budget, l'évolution étant difficile à estimer.

Les emprunts n'étant pas toujours liés directement à des projets spécifiques mais à des flux financiers globaux, toutes dépenses confondues, le besoin en liquidité est principalement tributaire des flux entrants des recettes fiscales ou des flux sortants irréguliers ce qui rend la prévision à moyen ou long terme difficile.

La situation des marchés financiers a considérablement changé ces derniers mois. En quelques mois, le taux directeur de la BNS a subi des hausses significatives. Est-ce que cela reste avantageux pour notre commune de se financer à court terme ? Le faible niveau des taux d'intérêt a eu un effet très positif sur le financement de la commune pendant de nombreuses années. Mais quelle que soit la stratégie qui sera appliquée à l'avenir, le poids des intérêts passifs risque d'atteindre jusqu'à 5% des charges de fonctionnement (1,1% en 2022).

Evolutions futures

Les recettes liées à l'épuration n'ont pas permis de couvrir l'entier des charges, malgré le rattrapage de facturation. La municipalité continue son analyse en vue d'appliquer le principe d'utilisateur-payeur.

La Municipalité continue de maîtriser au mieux tant les dépenses que les recettes de fonctionnement sur lesquelles elle a une influence directe. Elle veille à définir les priorités de manière à maintenir une gestion saine des finances de la commune.

La Municipalité et la boursière communale sont à disposition des Conseillers et Conseillères pour répondre à toutes les questions que pourraient susciter la présentation des comptes 2022.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

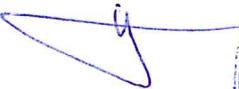
LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 – 01 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- D'accepter les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Y. Débieux  N. Dupertuis

Adopté en séance de municipalité du 15 mai 2023.